

Concours BONNES NOUVELLES 2018

Article 1 : présentation du concours

- Dans le cadre du Printemps de Bossuet, le lycée Bossuet de Condom organise un concours de nouvelles intitulé Bonnes nouvelles.

Article 2 : conditions de participation

- Le concours est ouvert aux lycéens, aux personnels, ainsi qu'aux personnes extérieures au lycée. Les lauréats de l'année précédente peuvent présenter une nouvelle s'ils le souhaitent mais celle-ci demeurera hors concours.
- La participation est gratuite.
- Contraintes :
 - la nouvelle se fondera sur l'une des œuvres du fonds Art Boss, exposées jusqu'en décembre dans l'espace Hoddé ;
 - elle utilisera au moins deux des quatre sens : ouïe, odorat, goût et toucher.
- Les nouvelles peuvent s'inscrire dans quatre catégories :
 - langue française ;
 - langue espagnole ;
 - langue allemande ;
 - langue anglaise.
- Les nouvelles adultes, le cas échéant, feront l'objet d'un classement à part.
- Les nouvelles sont personnelles et inédites. Les binômes sont acceptés, ils partageront leur prix le cas échéant. Une seule nouvelle par auteur ou binôme et par catégorie (un même candidat peut soumettre un texte dans chaque catégorie, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de la traduction d'un même texte).
- Les candidats ont le droit de faire relire leur texte (c'est même fortement conseillé, ne serait-ce que pour corriger l'orthographe, les mots manquants, etc !) et de se faire aider par les personnes de leur choix, hormis les membres du jury. Les professeurs pourront proposer à leurs classes l'encadrement de cette activité, dans le cadre du cours.

Article 3 : présentation des nouvelles

- Les nouvelles seront présentées sous format numérique. Pour faciliter le traitement et l'anonymat des nouvelles, les candidats utiliseront le modèle fourni, disponible sur l'ENT du lycée ; le fichier rendu aura pour nom le nom du ou des candidats.
- Les nouvelles comporteront un titre.
- Elles comprendront au maximum 2000 mots (utilisez la fonction statistiques de votre traitement de textes).
- Les nouvelles indiqueront, en tête du texte, l'œuvre choisie comme point de départ.
- Les nouvelles sont à envoyer à Mme Rivals par le biais de l'ENT **au plus tard le 18 février 2018.**
- Elles seront ensuite anonymées avant diffusion au jury.

Article 4 : prix

- Les prix consistent, dans chaque catégorie, en des bons d'achat valables dans les librairies condomoises.

Article 5 : constitution du jury

- Peuvent faire partie du jury dans l'une ou l'autre catégorie toutes les personnes qui en font la demande, sous réserve de ne pas soumettre de texte dans la catégorie concernée et de n'aider aucun candidat qui présenterait un texte dans cette catégorie. Les lauréats de l'année précédente sont invités à faire partie du jury.
- Les personnes souhaitant faire partie du jury doivent se manifester auprès de Mme Rivals
avant le 12 février 2018.

Article 6 : critères de classement des nouvelles

- La correction et la qualité de la langue
- Le respect des contraintes du genre, à savoir :
 - Les règles du récit
 - La simplicité de l'intrigue
 - Le nombre restreint de lieux, de personnages, etc.
 - La présence éventuelle d'une chute, préparée par des indices disséminés dans tout ce qui précède.
- Le respect des contraintes du concours, pour rappel :
 - la référence à l'une des œuvres du fonds ArtBoss
 - la présence d'au moins deux sens, hors la vue

Article 7 : proclamation des résultats

- Les résultats seront proclamés par le proviseur et les membres du jury lors du Printemps de Bossuet, en mars 2018.

Article 8 : publication des nouvelles

- Les nouvelles pourront faire l'objet d'une publication en recueil par le lycée, dont un exemplaire sera offert aux participants. Les candidats autorisent la reproduction de leurs textes.

Article 9 : respect des décisions

- Les décisions du jury sont sans appel.
- Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.